



Particulier qui souhaite faire de la vente sur internet

Par **petitequestionsiouplait**, le **28/05/2011** à **17:29**

Bonjour,
Je vais aller droit au but ;-)

je suis salarié dans une entreprise j'aimerais savoir à quelle obligation je suis tenu (taxes, tva, procédure...) si je souhaite développer une petite activité de revente sur internet (ebay).

Je compte importer de la marchandise des etats-unis.

Cette activité de revente sur internet je ne souhaite pas en faire mon statut principale c'est simplement pour arrondir les fins de mois (du moins pour le moment).

Cordialement.

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **21:17**

Au minimum le statut d'auto-entrepreneur.

Vérifiez bien que les produits importés sont autorisés à la vente en France, et sont aux normes françaises.

Par **petitequestionsiouplait**, le **29/05/2011** à **09:44**

est ce vraiment le minimum? a vrais dire je ne suis pas vraiment "chaud" payer 29% de mon CA à l'etat c'est scandaleux je trouve sans compter toute les autres taxe à payer

Par **mimi493**, le **29/05/2011** à **09:47**

Vous pouvez aussi choisir le TNS avec un forfait de charges sociales les deux premières années (donc à devoir payer même si vous ne faites aucun CA). Le statut d'autoentrepreneur a justement été fait pour ne payer que si on a fait du chiffre, il est donc idéal
Si votre envie c'est de faire du black, de frauder le fisc et l'URSSAF, c'est une très mauvaise idée.

Par **petitequestionsiouplait**, le **29/05/2011** à **10:44**

: -)

Vous vous méprenez sur mes intentions.

C'est simplement que je voulais savoir s'il y avait un autre moyen.

Je suis allé dans des forums sur le statut d'auto-entrepreneur et il y a plus de déçu qu'autre chose...

Cordialement.